



Le tout premier congrès ordinaire du Parti camerounais pour la réconciliation nationale (PCRN) reste interdit, malgré les efforts déployés par les responsables du parti pour lever cette interdiction. Après avoir saisi le juge de référé, ce dernier s'est déclaré incompetent pour traiter le dossier, laissant ainsi les responsables du PCRN dans une situation délicate.

Aristide Eko'o, secrétaire adjoint numéro 1 du PCRN, a exprimé sa déception face à cette décision. Le cadre du PCRN a indiqué que le parti continuait de se préparer activement en vue du congrès, qui était initialement prévu pour la semaine suivante.

L'organisation de cet événement reste un mystère pour le moment. Le PCRN n'a pas déposé une autre demande auprès d'une autre autorité administrative, préférant attendre les instructions de Cabral Libii, le président du parti. Les préparatifs se poursuivent néanmoins, comme le laisse entendre la photo postée par Cabral Libii montrant les membres du comité d'organisation et du comité technique d'organisation en réunion de travail.

Ce congrès revêtait une importance capitale pour le PCRN en vue de l'élection présidentielle d'octobre 2025. Le parti espérait obtenir de meilleurs résultats que la troisième place remportée par Cabral Libii lors de l'élection présidentielle de 2018. Sauf que l'autorité administrative a justifié son interdiction en citant des dissensions internes susceptibles de perturber l'ordre

public.

Par ailleurs, Robert Kona, l'un des cofondateurs du parti, a déposé une plainte devant le Tribunal de première instance de Kaélé, remettant en question la légitimité du leadership de Cabral Libii. La première audience est prévue pour le 4 janvier prochain.